

J'ai l'impression que le gouvernement et la Chambre ne pourraient absolument pas adopter des mesures législatives visant à suspendre à nouveau les activités de ces commissions pour la bonne raison que nous avons eu 18 mois pour trouver d'autres solutions. Il me paraît évident que, si nous ne nous entendons pas sur cette proposition ou sur une autre, le gouvernement n'aura d'autre choix que d'autoriser la continuation du système actuel. Je tiens donc à ce que les députés prennent bien conscience du problème du temps que nous avons.

Je recommande ce bill aux députés non pas comme la solution la plus parfaite, mais comme la plus satisfaisante que nous ayons pu trouver jusqu'à présent. Lorsque je dis «nous», je ne veux pas dire le gouvernement. Je veux parler des députés de la Chambre des communes dans leur ensemble. Je veux souligner qu'il ne s'agit pas d'une proposition avancée par le gouvernement comme ce fut pour le bill sur le pétrole. C'est une proposition qui a fait l'objet de discussions et de débats approfondis à la Chambre, et sur laquelle les députés ont eu l'occasion de se prononcer.

**Une voix:** Ce n'est pas vrai.

**M. Reid:** Si les députés n'ont pas eu l'occasion de se prononcer, c'est à mon avis parce qu'ils ne faisaient pas attention.

**M. Munro (Esquimalt-Saanich):** Monsieur l'Orateur, le député me permet-il de lui poser une question?

**M. Reid:** Volontiers.

**M. Munro (Esquimalt-Saanich):** Le député qui vient de reprendre son siège voudrait-il nous dire, compte tenu de l'urgence de cette question et d'autres questions connexes, pourquoi le gouvernement a attendu si longtemps avant de réunir les Chambres après les élections? C'est du chantage.

**M. Reid:** Monsieur l'Orateur, je ne puis répondre à cette question d'ordre général puisque je ne suis pas membre du gouvernement, mais je puis dire que le bill à l'étude a été présenté à la suite de consultations avec les chefs de partis. Le gouvernement avait reçu certaines assurances quant au temps exigé pour l'étude du bill à la Chambre. On avait dit au gouvernement que la présentation de la mesure n'était pas urgente et qu'il n'était pas nécessaire de l'inscrire en tête de liste, mais qu'il ne devrait pas y avoir de problèmes à ce sujet.

**M. Walter Baker (Grenville-Carleton):** Monsieur l'Orateur, je voudrais signaler dès le début que je tiens à ce qu'aucun député ni à ce qu'aucune personne que le débat intéresse n'aient l'impression que le parti ministériel est le seul à la Chambre à se préoccuper d'une représentation raisonnable pour tous les Canadiens au Parlement. Si c'est là l'impression que le secrétaire parlementaire a voulu donner à la Chambre, j'avoue carrément que cela ne me plaît pas du tout. Ce n'est sûrement pas dans cet esprit que j'avais l'intention de prendre part au débat.

Deuxièmement, je n'aime pas à me faire sermonner par un secrétaire parlementaire, surtout par celui que nous avons actuellement, en ce qui concerne l'importance à attacher à la mesure à l'étude. J'en comprends l'import-

#### *Circonscriptions électorales*

tance. Elle est importante non seulement pour ses électeurs mais pour ceux de tous les représentants à la Chambre. Notre but, en participant au débat et en le poursuivant, consiste à trouver, si possible, le fondement d'une représentation convenable pour tous les Canadiens, y compris ceux de Kenora-Rainy River et de toutes les régions du pays.

Je n'accepte pas l'allégation voulant qu'il y ait eu entente ou accord pour éviter discussion et débat sur cette question. Le leader du gouvernement à la Chambre est présent. Bien que je puisse me tromper, ce n'est pas là ce que j'avais compris. J'avais compris que cette question ferait l'objet d'un débat raisonnable. Peut-être toutes les parties à cette discussion ne sont-elles pas présentes ce soir. Peut-être le député qui a préconisé avec le plus d'ardeur à la Chambre aujourd'hui que le bill fasse l'objet d'une discussion détaillée et approfondie en comité est-il le secrétaire parlementaire lui-même. C'est peut-être lui qui a donné la meilleure raison pour tenir le débat qui s'impose tout en tenant compte des délais impartis. Je crois comprendre que si l'on consacre à l'étude du bill un temps raisonnable, on aura le temps de l'étudier de façon détaillée et approfondie en comité.

Je tiens à clarifier une autre méprise du secrétaire parlementaire. Je veux parler de son allusion à la commission Abbott et à l'allusion qu'y a faite le député de Calgary-Centre (M. Andre). Le député ne parlait pas dans le sens que semblait croire le secrétaire parlementaire. Il disait plutôt que le gouvernement, avec notre approbation, avait jugé bon d'instituer une commission composée de personnes de grand savoir et de grande expérience, tant de la Chambre que de l'extérieur, avec à leur tête un éminent Canadien, chargé d'étudier les installations matérielles de la Chambre des communes mais qu'on manifestait beaucoup de hâte dans la question de la redistribution. Le député disait que l'on avait donné une importance quelque peu disproportionnée à cette question parce qu'il est certain que la question de la redistribution est tout aussi importante que celle des installations de la Chambre.

Je me rends compte qu'il y a d'autres députés à la Chambre qui ont prêté une plus grande attention que moi au débat, aux étapes initiales sur les méthodes proposées par le leader du gouvernement à la Chambre. Mais si je ne m'abuse, on a discuté de la méthode d'amalgame à seulement deux des réunions du comité et il importe de le souligner. Étant donné que cette question touche les députés des provinces qui ont des besoins et des désirs différents, je tiens à signaler au leader du gouvernement que nous considérons ce bill comme important. C'est pour cela que je me suis entretenu avec lui plus tôt cet après-midi. J'ai d'ailleurs été très heureux de le faire et de m'entendre avec lui à ce sujet.

● (2140)

En ce qui concerne le bill lui-même, je tiens d'abord à signaler qu'en tant que député, même si je ne le suis pas depuis très longtemps, et comme je vois le Parlement fonctionner depuis au moins 1972, je ne suis pas tout à fait certain qu'il soit à l'avantage, non seulement des Canadiens, mais des députés en général, d'adopter une méthode par laquelle, pour la première fois de l'histoire du pays, le nombre des députés ne sera pas limité.